

TERRORISME ET LIBERTÉ RELIGIEUSE AU BURKINA FASO : LE TÉMOIGNAGE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

Anicet Tounwendsida KABORÉ

UCAO-UUB / Burkina Faso

anicetkabor@yahoo.fr

&

Jean Paulin KI

UCAO-UUB / Burkina Faso

abbeki@yahoo.fr

Résumé : Le présent article pose le problème des effets du terrorisme sur la pratique libre de la religion au Burkina Faso. Les violences terroristes dans diverses parties du territoire national provoquent des vagues de déplacements de populations fuyant les injonctions de conversion lancées par les groupes armés en action. La liberté religieuse est en péril. Cette étude se base principalement sur une démarche qualitative portée par des entretiens semi-directifs réalisés face-à-face et par appel téléphonique dans cinq villes du Burkina Faso en proie aux attaques des groupes armés terroristes. Le contexte de violence en cours au Burkina Faso comporte à la fois un aspect religieux et communautariste. Ce conflit multidimensionnel impacte les populations de ces localités sur les aspects : social, économique, religieux et idéologique. La récurrence des menaces et des attaques des groupes armés sur les populations suscite en elles une impression de non-assistance par l'État dans des domaines régaliens. Le *modus operandi* caractéristique du terrorisme sur la pratique religieuse au Burkina Faso articule à la fois une violence discursive et une violence symbolique envers les populations.

Mots-clés : Terrorisme, violence, Liberté religieuse, groupes armés, Personnes déplacées internes, Burkina Faso

TERRORISM AND RELIGIOUS FREEDOM IN BURKINA FASO: THE TESTIMONY OF INTERNALLY DISPLACED PERSONS

Summary : This article examines the effects of terrorism on the free practice of religion in Burkina Faso. Terrorist violence in various parts of the country is causing waves of displacement of people fleeing the conversion injunctions issued by the armed groups in action. Religious freedom is at risk. This study is mainly based on a qualitative approach based on semi-structured interviews conducted in face-to-face situations and by phone calling in five cities in Burkina Faso that are under attack by armed terrorist groups. The context of ongoing violence in Burkina Faso has both a religious and a communitarian aspect. This multi-dimensional conflict impacts the populations of these localities on social, economic, religious and ideological aspects. The recurrence of threats and attacks by armed groups on the population gives rise to a feeling of non-assistance by the state in areas of sovereignty. The characteristic *modus operandi* of terrorism on religious practice in Burkina Faso articulates both discursive and symbolic violence.

Keywords: Terrorism, violence, religious freedom, armed groups, internally displaced persons, Burkina Faso

Introduction

Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie aux attaques terroristes de revendication islamiste. Cette idéologie, à la fois politique et religieuse, a la caractéristique principale de s'imposer par la violence, mettant en cause la liberté des individus et des communautés. Or, la capacité de choisir une religion pour soi est une dimension importante de la personnalité d'un individu (Dalla Torre, 2011). En effet, elle est l'expression la plus absolue de sa liberté. Lorsque cette capacité de choix, sur fond de conviction religieuse, vient à rencontrer un obstacle ou vient à être refusée à l'individu, ce dernier n'est plus libre (Ibid. 2011). En outre, il se pose un problème de justice. Car, selon l'article 1 de la déclaration des droits de l'homme, « tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits ». La liberté de religion, comme la liberté d'expression, relève des droits fondamentaux de l'homme. Ainsi l'article 18 de la même déclaration stipule que :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites »
(Organisation des Nations Unies, 2015).

Selon Koubi (2000) , dans cet article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, tout comme dans l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, la perception de la liberté de religion est fondamentalement liée à la liberté de pensée et à la liberté de conviction (Koubi in Morin & Otis, 2000). La dimension individuelle et/ou collective de l'expression de la liberté de religion mérite d'être soulignée ici et pourrait s'étendre non seulement aux adultes mais aux enfants encore sous la coupe de leurs parents. On comprend alors pourquoi Guimdo Bernard-Raymond (Guimbo B. in Morin & Otis, 2000), parlant de la liberté religieuse, se réfère à l'éducation des enfants. Pour lui celle-ci sous-entend la liberté des parents de donner l'éducation religieuse de leur choix. Vue sous ces angles, la liberté religieuse entend l'absence de contrainte physique ou psychologique, ainsi que le souligne le Concile Vatican II (1965) dans sa constitution pastorale *Dignitatis humanae* sur la dignité humaine (Concile Vatican II, 2011).

Le Burkina Faso, ayant ratifié les textes internationaux sur la liberté religieuse, garantit cette même liberté dans sa Constitution et ne saurait admettre les atteintes à celle-ci. Dans le contexte des attaques terroristes que connaît le Burkina Faso et où des individus et des populations villageoises entières sont sommés de se convertir à l'Islam et, au cas contraire, ils doivent quitter les lieux, nous sommes en droit de nous demander : quelles sont les conséquences du terrorisme sur la pratique libre de la religion dans un État démocratique comme le Burkina Faso ? Trois questions secondaires se greffent sur cette question principale : quels sont les effets des attaques terroristes sur la pratique religieuse communautaire ? Quels sont les effets des attaques sur la pratique libre de la religion au sein des familles ? Et quelles sont les ressentis

notamment en termes d'attentes des personnes déplacées internes (PDI) vis-à-vis de l'État burkinabè par rapport à la protection du droit à la pratique libre de la religion. L'objectif principal de l'étude est de contribuer à une connaissance des effets du terrorisme sur la pratique libre de la religion au Burkina Faso. Les objectifs spécifiques sont :

- analyser les effets des attaques terroristes sur l'organisation communautaire de la religion ;
- analyser les effets des attaques sur la pratique religieuse au sein des familles ;
- mettre en relief les attentes des déplacés internes sur les devoirs régaliens de l'État burkinabè en matière de protection de la liberté de pratique religieuse.

Nous avons formulé des hypothèses dont la principale stipule que bien que la constitution garantisse la liberté religieuse au Burkina, les attaques terroristes réussissent à obliger des populations à se soumettre à leur idéologie religieuse. Nos hypothèses secondaires s'énoncent comme suit : sous la menace terroriste les pratiques religieuses communautaires connaissent une désorganisation ; pour vivre librement la religion de leur choix, le déplacement devient une alternative pour des familles ; et enfin, plus la situation perdure, plus les populations sont désemparées face au rôle régalien de l'État.

Le champ disciplinaire de cette étude est constitué de la sociologie et de la science politique notamment autour des théories du changement social, des théories du conflit et des *critical terrorism studies* (CTS). Le présent travail s'articule autour des points suivants : le cadre théorique et méthodologique, la présentation des résultats et la discussion.

1. Cadre théorique et méthodologique

1.1. Contexte et justification

Le Burkina Faso est un pays où il existe autant de brassage culturel que religieux. S'agissant de la démographie religieuse, les statistiques du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (les données du recensement de 2019 n'étant pas encore disponibles) révèlent la réalité suivante : « L'Islam est de loin la religion majoritaire au Burkina Faso (60,5% de la population). Ensuite viennent dans l'ordre décroissant la religion Catholique (19,0%), la religion animiste (15,3%) et la religion Protestante (4,2%). Il y a cependant très peu de personnes sans religion (0,4%) » (Institut national de statistique et démographie Burkina, 2009, p. 93). Malgré cette diversité religieuse, les populations jusqu'en 2015 ne connaissaient pas ce type de conflit.

Mais depuis octobre 2015, le Burkina Faso fait face à des attaques terroristes dont l'ampleur ne cesse de prendre des proportions (Crisisgroupe, 2017; International crisis group, 2016). Au début, la coopération française avait produit une carte de l'insécurité et dessiné des zones rouges. A la date du 7 avril 2022, la Diplomatie française publiait sur son site le message suivant :

« Le risque d'enlèvement est très élevé. La zone rouge est formellement déconseillée. Les déplacements en zone orange sont déconseillés sauf raison impérative. En zone orange (déconseillée sauf raison impérative), hors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, les déplacements via des compagnies de transport terrestre sont à proscrire. Les déplacements individuels doivent s'accompagner de mesures de sécurité renforcées : escortes de sécurité, hébergements sécurisés. Il convient de rester discret sur les itinéraires empruntés et les lieux de destination de ces déplacements. »¹

Progressivement certaines localités des parties septentrionale, orientale et occidentale du Burkina Faso sont occupées par les groupes terroristes ; Ce qui met ainsi l'armée burkinabè à rude épreuve et causant de nombreux morts dans ses rangs. Le plus grand nombre de soldats burkinabè tombés sur le champ de bataille fut de 57 personnes dont 53 gendarmes lors de l'attaque d'Inata (au Nord) perpétrée le 14 novembre 2021 par les combattants d'Ansarul Islam, selon le journal *Le Figaro* (*Le Figaro*, 2021). Selon la même source, ces combattants sont affiliés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM). En réalité plusieurs groupes terroristes opèrent sur le territoire burkinabè. En effet, selon International Crisis Group (2017, p. 11),

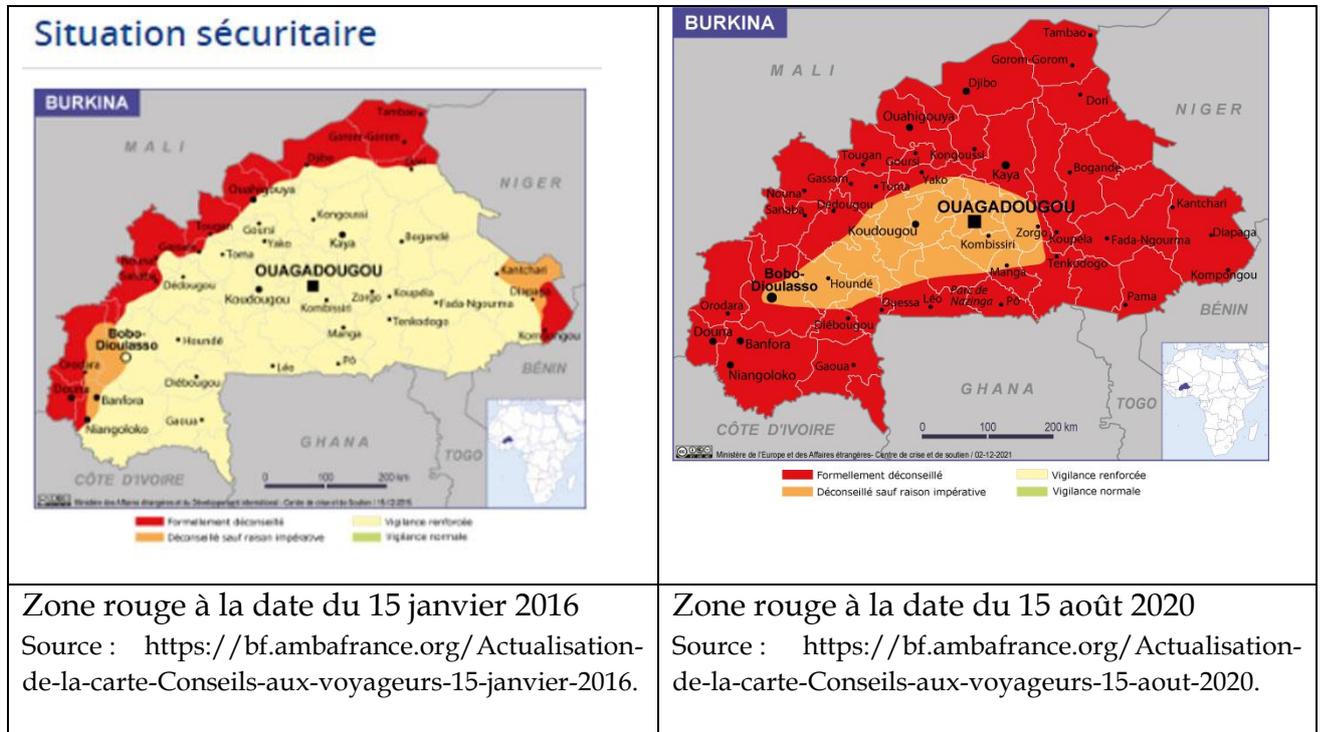
« Trois groupes jihadistes opèrent depuis 2015-2016 sur le territoire burkinabè : le groupe local Ansarul Islam, et deux groupes apparus au Mali, l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO) et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM). Mouvement burkinabè autonome lors de sa création fin 2016, Ansarul Islam s'est ensuite fondu au sein du GSIM, un groupe lié à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et principalement installé au centre et au nord du Mali » (Crisisgroupe, 2017).

Les cibles des terroristes sont les forces de défenses et de sécurité (FDS), les fonctionnaires et représentants de l'État, les symboles de la république (écoles, centres de santé), les responsables religieux (imams, curés, catéchistes, etc.). Quant aux actions de ces différents groupes, elles ont eu pour conséquence majeure le déplacement des populations vers des zones plus sécurisées, en l'occurrence les villes. Les attaques sont de plusieurs types dont principalement les institutions étatiques et leurs personnels, mais aussi elles ont lieu dans les villages sur fond religieux islamiste et de revendication territoriale. Le nombre d'établissements scolaires fermés en février 2022 était de 3 683, soit 14,71% des structures éducatives du Burkina Faso, selon le secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (2022). Selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), le nombre de personnes déplacées internes (PDI), est passé de 1 741 655 à 1 814 283 entre le 31 janvier 2022 et le 28 février 2022, soit une augmentation de 4,17% pour le seul mois de février et une augmentation de 62% sur les 12 mois de l'année (OCHA, 2022).

Avec les attaques, la liberté religieuse des populations (chrétiennes, musulmanes et des religions traditionnelles locales) est mise à rude épreuve : il faut pratiquer la religion des terroristes ou bien libérer les lieux. Dans les deux cas, la liberté

¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/burkina-faso/#securite>, consulté le 19/05/2022.

fondamentale de l'individu est brimée. Telle est aujourd'hui la situation du Burkina Faso face aux attaques terroristes que l'armée tente vainement de vaincre.



1.2. Méthodologie

Une enquête qualitative a été menée auprès des personnes déplacées internes dans les villes de Dédougou, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de trente-cinq (35) personnes (hommes et femmes) dont l'âge est situé entre vingt (20) et soixante-dix (70). Ces personnes rencontrées habitent les localités suivantes : Bobo-Dioulasso (secteur 10), Banfora, Dédougou, Nouna et Ouagadougou. Les données tirées de ces entretiens ont été analysées grâce aux techniques d'analyse de contenu et d'analyse thématique. Elles ont été soutenues par une recherche documentaire.

1.3. Cadre conceptuel

Le Petit Robert (2010) définit le terrorisme qui se situe à un niveau infra-étatique. L'acteur du terrorisme est une organisation infra-étatique. L'État lui-même n'est pas considéré comme pouvant être acteur de terrorisme. Selon le *Petit Robert* (2010) le terrorisme est un « emploi systématique de la violence pour atteindre un but politique », « ensemble des actes de violence, des attentats, des prises d'otages civils qu'une organisation politique enclenche pour impressionner un pays (le sien ou un autre) » (Rey & Rey-Debove, 2009). Le terrorisme est perçu à partir d'une série d'actes et de violences perpétrées.

Le Code Pénal du Burkina Faso considère les infractions comme base de qualification du terrorisme. L'État ne figure pas dans l'univers des acteurs possibles d'actes terroristes. Il est considéré uniquement dans la catégorie des victimes potentielles du terrorisme. Sont considérés comme entrant dans le cadre du terrorisme « les infractions (...) qui, par leur nature, visent à intimider ou à terroriser une population ou à contraindre un État ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, constituent des actes de terrorisme » (Loi numéro 025-2018/AN).

La définition du terrorisme par les *Critical Terrorism Studies* (CTS) prend comme postulat la nécessité de considérer la dimension "construite" et la prise en compte d'autres acteurs potentiels du terrorisme. Dans cette optique, le terrorisme est : « Fondamentalement un fait social plutôt qu'un fait brut ; (...) sa nature n'est pas inhérente à l'acte violent lui-même, mais est dépendante du contexte, des circonstances, de l'intention et surtout des processus social, culturel, juridique et politique d'interprétation, de catégorisation et d'étiquetage » (Jackson, 2007, p. 249).

Taxinomie des Terroristes : Souvent difficiles à identifier, les acteurs du terrorisme à l'œuvre sur le territoire du Burkina Faso sont souvent désignés par les autorités gouvernementales, militaires et par les médias au moyen de l'expression générique : "Hommes Armés Non Identifiés", en abrégé : HANI.

Le concept de "terroriste" fait écho aux acteurs considérés comme responsables ou simplement impliqués dans des actions multiformes correspondant aux caractéristiques attribuées au phénomène du terrorisme. L'environnement du terrorisme dans le Sahel est décrit par le politologue italien Luca Raineri (2022) comme étant celui de la « *micro criminalité et ou extra-légalité diffuse* », exploité par des « *individus habitués à vivre d'expédients en marges de la société* » (Baldaro & Raineri, 2022, p. 58).

Les terroristes selon Faure et Zartman se distinguent en « absolus » et donc « suicidaires » et en « intégraux » c'est-à-dire cherchant des intérêts précis (Faure & Zartman, 2011, p. 156).

Liberté religieuse : La liberté est définie par le *Petit Robert*, (2010) comme une « *absence de contrainte* ». Dans le domaine du politique et du social, « *pouvoir d'agir, au sein d'une société organisée, selon sa propre détermination, dans la limite de règles définies* ». La liberté dont il est question ici est la liberté civile, celle qui prend en compte l'être humain dans ses rapports aux autres dans la société. Il s'agit donc du « droit de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi ».

La liberté religieuse se définit comme le droit d'adhérer et de vivre les croyances d'une religion. « *La liberté de croyance figure à l'article 7 de la constitution burkinabè (...) Le Burkina conserve (...) une certaine fidélité à ses tendances marxistes antérieures en mettant sur le même plan la liberté de croyance et non croyance* » (Cabanis & Martin, 2010, p. 50). La constitution burkinabè à son premier article interdit toute discrimination fondée notamment sur la religion.

Par ailleurs, l'article 13 de la constitution burkinabè interdit les partis religieux ou confessionnels (Cabanis & Martin, 2010, p. 53).

Le droit ecclésiastique définit la liberté religieuse comme « *la liberté garantie par l'État à chaque citoyen de choisir et de professer sa croyance en matière de religion* » (P.A D'AVACK, *liberta religiosa* (dir. Ca) in *Enciclopedia del diritto*. 24. Legis - Locus, 1974, p. 595).

Dans son acception positive « *la liberté religieuse postule un agir de l'individu orienté vers l'externe et consiste, pour le croyant, dans le droit de professer publiquement sa foi religieuse, d'en faire la propagande, d'en exercer en privé et en public le culte. Même pour le non croyant vaut cette définition, sauf logiquement pour ce qui concerne l'exercice du culte, étant donné que ceci est un fait réellement religieux* » (Dalla Torre, 2011, p. 65).

Dans son acception négative par contre « *la liberté de religion indique l'immunité dont chaque individu doit jouir en matière religieuse et de conscience, par rapport à des coercitions provenant de l'externe, soit de la part des pouvoirs publics soit de la part des privés* » (Ibid. 2011).

Personne déplacée interne (PDI) : toute personne qui sous la pression d'attaques terroristes, est contrainte de se déplacer vers une autre localité à l'intérieur du pays, à la recherche de plus de sécurité pour sa survie et celle de ses proches.

2. Présentation des résultats

Deux éléments constituent l'ossature de la présentation des résultats de recherche : la lecture du phénomène du terrorisme par les PDI et les conséquences des menaces et attaques terroristes sur la pratique religieuse.

2.1. Lecture du phénomène du terrorisme par les PDI

2.1.1. Confusion entre conflit intercommunautaire et djihadisme

Selon certaines personnes déplacées internes, le phénomène des attaques terroristes ne se présente pas de la même façon selon les zones du pays. Par exemple dans la Kossi (Nouna), il présente les deux facettes de conflit intercommunautaire et de menace djihadiste. Ainsi un flou règne sur l'identification réelle du phénomène. Un enquêté s'exprime en ces termes :

« On s'est déplacé depuis le 6 mars 2020. Chez nous, histoire de religion, nous on n'a pas vécu ça. Dans toute la commune même on peut compter le nombre de chrétiens. La commune avait 17 villages, presque 10 ou 12 villages ont été brûlés. Ce sont des villages musulmans. Ceux qui restent, au moins deux comme ça, ce sont des villages chrétiens. Ceux qui ont brûlé les villages disent qu'ils sont musulmans. Aujourd'hui, il n'y a personnes dans les 17 villages de la commune ». (X, 27 ans, employé de commerce, entretien du 7/05/2022 en français)

A en croire cet enquêté, les terroristes qui ont brûlé les villages se disent musulmans mais n'hésitent pas à brûler des villages musulmans. Il déduit alors qu'il s'agit d'un conflit intercommunautaire : « *Dans la commune, au lieu qu'on parle de la religion, moi je pense plutôt que c'est un conflit intercommunautaire. Les gens n'ont pas bien compris ça comme ça, et c'est ça qui a fait qu'on a mélangé les pédales [...] on n'a pas étudié la nature du conflit. C'est ça qui a conduit à ce que nous on vit aujourd'hui, en tout cas* ». (X, 27 ans, employé de commerce, entretien du 7/05/2022 en français)

Dans ce contexte, le conflit intercommunautaire a pris le dessus sur la question religieuse. Toutefois, la dimension religieuse, très explicite en d'autres localités, ne pourrait être exclue.

2.1.2. Le fond religieux des menaces et attaques terroristes

« Il y a d'autres localités où il y a problème de religion, comme dans la commune de Bourasso. Les gens disent qu'ils viennent dans les mosquées et ils prêchent. Et souvent s'ils prêchent, ils posent des questions et vous êtes obligés de répondre ». (X, 27 ans, employé de commerce, entretien du 7/05/2022 en français)

Le prêche dans les mosquées est un fait avéré. C'est le lieu où les terroristes donnent des messages sur leur doctrine et la pratique religieuse qu'ils attendent. A titre d'exemple nous avons le témoignage d'un enquêté à ce sujet :

« La manière de pratiquer la religion, ils disent ce n'est pas ça. Souvent, ils disent que les pantalons que les gens portent, c'est trop descendu. Il faut faire sauter pantalon là. Il ne faut pas raser les barbes aussi. Un homme ne doit pas raser sa barbe. Il peut limiter, mais raser carrément, ils n'acceptent pas ça. Ou bien, s'asseoir c'est la musique vous jouez chaque fois, ils ne veulent pas ça. Si c'est mariage, vous vous regroupez pour aller faire mariage, ils disent : ce n'est pas bon, même si c'est un mariage musulman. Eux ils disent qu'on ne doit pas fêter mariage là comme ça. Vous déléguez quelques personnes qui vont aller prendre la femme, envoyer et c'est bon. Il ne faut pas organiser une fête et puis dire que c'est mariage. Baptême, vous allez aller vous asseoir jouer de la musique...non, non ils n'aiment pas ça ». (X, 27 ans, employé de commerce, entretien du 7/05/2022 en français)

Un imam déplacé donne son témoignage sur les principes doctrinaux qu'il a discutés avec les terroristes, ce qui lui a valu l'exil :

« Le premier jour où ils sont venus, c'était un vendredi et ils sont venus nous trouver à la mosquée. Nous étions en train de prier. A la fin de la prière, ils nous disent de nous asseoir et qu'ils vont faire de la prêche. Premièrement, ils disent qu'on ne doit pas fêter les mariages. Deuxièmement, ils disent que le Maouloud que nous célébrons n'est pas voulu par Dieu...Ils ont demandé si quelqu'un peut expliquer le Maouloud. J'ai levé la main et je leur ai répondu d'abandonner ce qu'ils font car cela aussi ne vient pas de Dieu. Troisièmement, toute femme doit être voilée en noir et les hommes des pantalons courts. J'ai répondu que bien avant notre naissance, le prophète a demandé aux femmes de se voiler la tête, mais il n'a pas exigé d'être voilé en noir. Alors nous ne nous sommes plus compris là-bas, il n'y eut pas d'accord entre nous. Ensuite, ils disent qu'ils ne veulent pas voir une autorité administrative, ils ne veulent pas voir de riche, ni un chef de village qui leur dit la vérité, ni toute personne qui dit la vérité, ni les chasseurs dosso. J'ai dit que si tous ceux-ci disparaissent du monde, c'est dangereux. J'ai dit que cela n'est pas la volonté de Dieu. Nous nous sommes séparés sur ces propos ce jour-là. Ils partirent et n'ont plus rien dit. A leur second retour, une autre fois, ils exigèrent que je quitte le village. Et c'est comme ça que j'ai quitté le village. Et depuis que je suis ici, je ne suis plus retourné » (Entretien du 7/05/2022 en langue dioula).

Comme cela apparaît clairement dans ce dialogue, il est plus question d'idéologie que de principes religieux dans le saint coran. L'arrière-fond de violence transparait dans les exigences dont le respect est imposé aux femmes et aux hommes.

Un catéchiste "déplacé" témoigne :

« Un dimanche de 2021, à Toulpé dans la paroisse de Titao, vers Djibo, Ils ont tué un notre catéchiste retraité et 3 fidèles pendant la prière. Dès lors tous les catéchistes sont rentrés à Titao et ont abandonné les villages, des fidèles aussi ont quitté et sont venus à Titao. Au début, ils disaient qu'ils veulent tuer les chrétiens, les protestants et les fonctionnaires (les médecins, les enseignants). Ils (les terroristes) disent que les chrétiens sont des gens qui ne connaissent pas Dieu, ce sont des païens. Si tu n'es pas musulman, on ne te laisse pas. Après ça, ils tuent tout le monde : les imams, les musulmans. Ils ont tué tout. Puis ils ont ramassé les biens des gens, les boutiques, ils ont pris tout. Tous les catéchistes sont maintenant à Ouahigouya ». (Entretien du 8/05/2022, en français).

2.2. Les conséquences des menaces et attaques terroristes sur la pratique religieuse

Les menaces et attaques attribuées aux groupes armés dans les terroirs du Burkina Faso ont une incidence pluridimensionnelle sur la pratique religieuse des populations locales. L'organisation communautaire, les relations interpersonnelles entre les acteurs religieux de religion différente de celle des terroristes, les dispositions axiologiques des populations et les attentes nourries vis-à-vis de l'État burkinabè concernant la pratique religieuse sont des lieux de perceptions de l'impact des violences.

2.2.1. L'organisation communautaire : les marchés, l'élevage

La peur détermine de nouveaux contours de la vie sociale. Elle est permanente ; elle choisit et dicte les comportements. Elle inspire à tout moment des dispositions et des attitudes de recherche de protection et de sécurité. Elle affecte les relations et conditionne les regards et les perceptions.

« On a peur : quand tu pars au marché, quand tu vas à l'église, quand tu vas à la boutique, on a peur à tout moment. Même si tu es chez toi tu as peur. Ça fait que même s'asseoir devant ta porte on ne sait pas à quel moment une balle perdue peut arriver. Ça fait que tout le monde est tout le temps enfermés dedans. On se méfie de tout et de tout le monde » (Une dame de 28 ans).

L'organisation des cultes se fait sous le sceau du secret et de la discrétion. La dimension publique n'est plus possible. Les périodes habituelles de l'organisation des cultes ne sont plus possibles. Les disponibilités des responsables de cultes et les formes des cultes ne sont pas adaptées à ce contexte de la peur des violences terroristes.

« Nous sommes obligés de partir de notre paroisse à cause des menaces terroristes. Nous y sommes revenus pour la préparation des célébrations de Pâques et pour la préparation des sacrements de l'initiation chrétienne dans la période de mai et juin au profit des enfants qui ont pu faire le catéchisme (...) Nos célébrations sont discrètes. Nous sommes obligés de nous cacher pour prier et sans faire beaucoup de bruits ; donc la peur et le silence » (un prêtre PDI de 52 ans).

La peur d'être une victime potentiellement privilégiée de la violence terroriste dessine une physionomie nouvelle des assemblées de prières. La composition habituelle des assemblées de prières : adultes (hommes, femmes) et enfants est altérée : « Il y a

beaucoup de femmes et d'enfants (dans les célébrations à l'église) car les hommes s'en vont parce qu'ils sont ciblés par les terroristes ou parce qu'ils s'en vont chercher de quoi s'abriter et un emploi avant de revenir chercher les enfants et les femmes » (un prêtre PDI de 52 ans).

2.2.2. La relation ecclésiologique sous tension

La relation ecclésiologique (la relation structurelle entre les niveaux de responsabilités des acteurs au sein de l'Église catholique) n'est pas en reste face à la peur des violences terroristes : le lien hiérarchique entre les acteurs d'animation spirituelle et pastorale subit l'épreuve du terrorisme. La pression des menaces et des attaques terroristes suscite chez les collaborateurs pastoraux l'adoption de comportements divergents notamment en rapport avec le besoin de sécurité. Cette divergence de vue et d'appréciation du contexte de menaces a créé des incompréhensions entre un premier responsable épiscopal et son curé à propos de l'opportunité de partir ou pas d'une zone jugée à risque sur le plan sécuritaire :

« L'évêque souhaitait que notre équipe sacerdotale paroissiale reste sur place dans notre localité concernée par le terrorisme. Mais les militaires nous invitaient à partir parce que les terroristes avaient donné des ordres et risquaient de nous tuer s'ils revenaient ; alors comment faire ? Nous avons dû partir... » (Prêtre PDI de 52 ans).

Dans ce contexte, ce responsable religieux exprimait son embarras et était confronté à une sorte de dilemme : Écouter son évêque et rester sur place malgré les menaces d'attaques terroristes, ou écouter sa peur et son émotion et partir ? Les exigences de sa consécration sacerdotale demandaient qu'il obéisse à son responsable hiérarchique dans la charge spirituelle auprès de la communauté chrétienne de cette circonscription qui lui était confiée. La perception du risque d'attaques terroristes prenant principalement pour risques les premiers responsables religieux et la communauté chrétienne de la zone semblait assez forte. Le malaise de ce religieux PDI était perceptible : la disposition d'obéissance hiérarchique à l'épreuve de la menace et du risque. Dans ce contexte se joue un enjeu de la liberté intérieure de l'individu au prisme du besoin de survie d'une part et de la poursuite de l'apostolat sacerdotal de l'autre. Il s'agit de la liberté de choisir de ne pas exercer le culte religieux à cause de la pression terroriste.

2.2.3. La présence des terroristes, source d'un opportunisme recherché ?

Un opportunisme exacerbé a été observé dans le contexte du terrorisme au Burkina Faso. Une relation de collaboration commerciale avec les groupes terroristes a été observée de la part des jeunes hommes habités par la recherche du gain facile. Une forme de collusion lucrative entre ces jeunes hommes et les acteurs du terrorisme a été observée dans cette localité.

« De nombreux jeunes à travers la ville font quotidiennement et plusieurs fois par jour le plein d'essence de leurs motos pour aller revendre ce carburant aux terroristes à prix deux ou trois fois plus élevé que le prix d'achat normal. Ils cherchent ainsi à se faire de l'argent et restent insensibles au fait que ces terroristes tuent leurs frères et sœurs... » (Un homme PDI de 52 ans).

Il s'agit d'un commerce de carburant à petite échelle qui se caractérise par son aspect discret. Les terroristes ont besoin de carburant pour leurs déplacements à travers les forêts et les pistes rurales. Les jeunes hommes jouent à la fois le rôle de coursiers et de commerçants pour l'approvisionnement des groupes terroristes en carburant dans cette localité. La religion est un levier de formation morale et axiologique. Elle est une institution primaire qui joue important dans la socialisation de l'être humain notamment dans la formation et l'entretien des valeurs et des normes communes. Dans ce cas, le terrorisme a eu une incidence sur ce comportement opportuniste : soit à travers une mise à nu d'un comportement déjà existant, soit une altération comportementale s'exprimant à travers un nouveau choix des acteurs concernés. La liberté intérieure mise en relief dans ce comportement s'inscrit sous son aspect axiologique et donc religieux. Une transformation morale et axiologique synonyme d'une altération de la liberté religieuse intérieure.

Un autre cas de collusion opportuniste a été relaté à propos d'un groupe de femmes dans une autre localité du Burkina Faso. L'appât du gain facile a forgé une disposition à la prise de risque chez une femme d'un petit village dans la boucle du Mouhoun.

« Des femmes à la recherche de bois de chauffe dans une campagne ont été violées par des groupes de terroristes qui leur ont fait don d'une grosse somme d'argent en retour. Marquée par l'importance de la somme reçue, une des femmes violées a voulu en bénéficier de nouveau. Elle essaya de convaincre ses amies d'aller à la recherche de bois mort dans les espaces contrôlés par les terroristes. Devant le refus de ces dernières, elle y alla avec d'autres personnes ; elles furent violées et tuées par les terroristes. A la nouvelle de sa mort, ses amies se rendirent compte qu'elle a tout de même persisté à y aller malgré leur tentative de l'en dissuader ». (Un témoin de 55 ans).

Ce témoignage met en relief une emprise d'une forme de double terreur : celle de ne pas manquer une opportunité d'enrichissement financier au prix d'un viol, et celle du risque de la mort. La terreur de ne pas rater une occasion d'enrichissement a été plus forte chez cette femme.

2.2.4. Les attentes nourries vis-à-vis de l'État

« Il revient à l'État d'assurer la sécurité de son peuple » (Un volontaire/accompagnateur des PDI : 40 ans).

La principale attente que les personnes affectées par le terrorisme nourrissent de la part de l'État Burkinabè est la paix qui constitue pour elles une condition nécessaire pour mener leurs activités dans le respect de leurs sensibilités religieuses. Elles attendent que l'État restaure la paix par le fait d'adopter des stratégies militaires efficaces. Elles soulignent des aspects pouvant être pris en compte pour une protection efficace des populations contre les menaces et les attaques terroristes.

« Nous attendons de l'État qu'il ramène la paix et la sérénité dans nos terroirs pour que nous puissions repartir chez nous. Et pour cela il faut que les militaires nous aident. Ce sont eux qui peuvent nous aider. Nous avons besoin qu'ils viennent rester avec nous ou dans une localité proche. Si non, lorsqu'on les appelle, ils viennent habituellement combattre les terroristes et repartent après. Après leur départ, les

terroristes reviennent et sévissent contre les populations qui ont collaboré avec les militaires. Nous avons besoin qu'ils viennent s'associer à des volontaires qui veulent combattre à leurs côtés afin que nous ayons la paix ». (Un couple de PDI quarantennaires).

Une autre représentation émerge des réflexions de certaines populations sur le rôle de l'État dans la protection des libertés face au terrorisme. Elles affichent un pessimisme quant à la capacité de l'Etat de leur venir en aide et adoptent une attitude de résignation stratégique comme ultime ressource de survie dans le contexte du terrorisme.

« Les populations se disent que l'État est impuissant face à cette situation ; du coup pour paraphraser le président, pour "préserver son nez", il faut faire semblant de devenir musulman. Nous sommes allés sur un site d'accueil de personnes déplacées internes d'une localité donnée, j'ai demandé : « est-ce qu'il y avait des catholiques parmi ces gens-là ? ». Il y en avait mais ils n'ont pas osé se signaler parce qu'ils ont peur. Ils ont fait semblant d'être musulmans parce qu'ils ont peur pour leur vie. Un musulman les a interpellés : « vous êtes bien des catholiques n'est-ce pas ? » Et c'est alors qu'ils acceptent se révéler. Ils se donnent même des noms musulmans. Ils disent que publiquement ils ne peuvent pas se réclamer catholiques parce qu'après il y aurait de la marginalisation et de la répression » (Un quadragénaire, volontaire en charge des PDI).

Dans l'espace national, trente et une paroisses ont été fermées à cause des violences terroristes.

Les acteurs politiques de l'opposition politique du Burkina Faso ont invité l'État burkinabè à prendre les dispositions nécessaires pour protéger les lieux de cultes sur le territoire national (Kamba, 2022).

3. Discussion

Après la présentation des résultats, nous mènerons la discussion scientifique autour de trois idées principales qui s'en dégagent, à savoir : la relation religion/violence, la relation terrorisme/négociation politique, et enfin la liberté en religion.

3.1. Religion et violence

Le changement social en œuvre depuis l'année 2012 en Afrique de l'Ouest se caractérise par une violence destructrice des libertés fondamentales des populations dans les divers niveaux de la vie sociale, économique, politique et religieuse. Le concept de « fait social total » de Marcel Mauss a une résonance particulière dans ce changement social à l'œuvre à cause du terrorisme en Afrique de l'Ouest et particulièrement au Burkina Faso.

Avec le terrorisme, les religions dites "importées" en Afrique, entrent dans un cycle historique où une « alliance de l'idéologie religieuse et de la violence » (Portier, 2018) se fait visible à l'intérieur des États et entre les populations. L'agressivité pseudo-religieuse se présente sous plusieurs formes amalgamant les questions ethniques et intercommunautaires.

Dans ce contexte l'économique et le pouvoir politique sont en mire des idéologies religieuses islamistes et constituent pour elles des centres d'intérêt. Le registre social est particulièrement instrumentalisé pour l'expression de la violence religieuse. Les frustrations sous-jacentes des couches sociales, les inégalités sociales traditionnelles sont convoquées pour alimenter un positionnement de potentiels candidats terroristes ou pour justifier le besoin de violence terroriste. C'est un appel explicite à une mobilisation sociale en vue d'une action collective idéologique et politique (Cefaï, 2007; Fillieule & Péchu, 1993) notamment contre l'appareil étatique et contre les pratiquants de religions autres que l'Islam radical.

La ligne de communication utilisée par les terroristes comporte également un accent particulier de violence discursive. Les caractéristiques du *modus loquendi* font précéder la violence discursive à celle physique à travers leurs intentions, la position qu'ils révèlent par rapport aux populations et à l'État, la domination qui se dégage de leur discours. L'interaction se joue avant tout sur le terrain du discours : convocation, contrainte à écouter des prêches d'une idéologie radicale, menace proférée contre les résistants à l'assimilation, interdiction, injonction. Anna Durnova et Philippe Zittoun (2013) soulignent dans ce sens la dimension cognitive et instrumentale du discours : «... le discours est, tout d'abord, ce par quoi les acteurs conçoivent le monde. Il est aussi le moyen qu'ils utilisent pour le transformer. Il est enfin ce par quoi ils interagissent les uns avec les autres pour s'accorder tout autant que pour lutter » (Durnova & Zittoun, 2013, paragr. 3). Ils s'alignent dans la approche que Michel Foucault qui relevait que « le discours n'est pas seulement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer » (Foucault, 2009, p. 12).

La relation de certaines populations affectées par le terrorisme avec les terroristes eux-mêmes révèle des expressions d'une violence symbolique. L'attitude des jeunes compromis dans un échange commercial de carburant avec les groupes terroristes, et celle des femmes qui se sont engagées dans une relation de viol "consenti" mettent en œuvre une forme à la fois de soumission, de collaboration, de lien d'intérêt et de fidélité avec leurs protagonistes. La définition que Pierre Bourdieu donne de la violence symbolique souligne cet aspect d'une collaboration intéressée avec l'auteur de la violence dont la victime est l'objet : une « violence douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie, celle de la confiance, de l'obligation, de la fidélité personnelle, de l'hospitalité, du don, de la dette, de la reconnaissance, de la piété, de toutes les vertus en un mot qu'honore la morale de l'honneur... » (Bourdieu, 1980, p. 219). Une telle forme de violence est vue par Philippe Braud sous l'angle psychologique (Braud, 2003, p. 33-47). Pour lui la violence symbolique est synonyme de violence psychologique.

3.2. *Terrorisme et négociation politique*

L'approche politique de résolution de la crise terroriste est accentuée sur le volet militaire et a longtemps relégué la dimension dialogique en arrière-plan.

Face à l'éventualité de négocier avec les groupes terroristes dans l'optique d'un renforcement du tissu social, intercommunautaire et politique nécessaire pour un retour à la paix au Burkina Faso, les différents gouvernements burkinabè se sont illustrés par des balbutiements. Le gouvernement de l'ancien Président Roch Christian KABORE s'embrouillait sur le sujet. Le régime du Président Paul Henri DAMIBA a lancé un appel à un "dialogue endogène" mais ne s'y est pas engagé dans les faits. Le régime du Capitaine Ibrahim TRAORE ne s'est pas non plus engagé sur le sentier du dialogue pour une sortie de crise. Le fait terroriste étant un fait social et non un « fait brut » selon Jackson Richard (Op. Cit. 2007), le dialogue et l'engagement d'acteurs non politiques ont un rôle dans l'instauration d'une communication symbolique avec les « entrepreneurs politiques » de violence et de terreur dans les diverses contrées du Burkina Faso.

Un dialogue avec les groupes terroristes sera toutefois confronté à la complexité de la diversité des idéologies, du *modus operandi* et des objectifs qui accompagnent leurs actions selon qu'ils se trouvent à l'Est, au Nord, à l'Ouest et au Sud du Burkina Faso.

3.3. *Liberté en religion*

Le terrorisme met à rude épreuve la liberté de pratique religieuse dans les diverses contrées du Burkina Faso. Face à la menace et à la violence terroriste, une question de survie se pose. Les stratégies adoptées par les populations ont pour objectifs d'échapper à la violence orchestrée par les groupes armés. La rationalité convoquée par les pratiquants de religions ou d'idéologies différentes de celles des groupes armés est celle d'une survie soit au moyen d'exode vers d'autres horizons, soit en recourant à la simulation d'une conformation à l'idéologie religieuse prônée par ces groupes.

Une question demeure toutefois : la logique de survie et la liberté religieuse sont-elles antinomiques ? Le débat peut prendre plusieurs directions ; toutefois dans le contexte du Burkina Faso, la perception de l'adversité religieuse inspire, chez les populations affectées par le terrorisme, une résilience et un exercice personnalisé de la liberté religieuse.

Conclusion

Au terme de cette étude, il convient de rappeler que nous avons voulu répondre à la question des conséquences du terrorisme sur la pratique libre de la religion dans un État démocratique comme le Burkina Faso. Le changement social constitue la toile de fond de la problématique de l'émergence du phénomène terroriste. Et il faut une approche en profondeur pour l'appréhender. C'est pourquoi, nous avons adopté la

méthode de recherche qualitative où la priorité est donnée à l'individu enquêté de s'exprimer, afin d'obtenir des résultats significatifs.

Ainsi, notre recherche montre de nombreuses conséquences du terrorisme sur l'ensemble de la vie sociale des populations du Burkina Faso et en particulier sur la liberté de pratique religieuse. Le déplacement des personnes à l'intérieur du pays vient aggraver le problème de la sécurité (alimentaire, religieuse, sanitaire, individuelle et communautaire) et celui de la cohésion sociale. L'identité (politique, sociale, économique, religieuse et culturelle) revisitée constitue une clé de lecture de cette crise du terrorisme au Burkina Faso.

Références bibliographiques

- Baldaro, E., & Raineri, L. (Éds.). (2022). *Jihad in Africa : Terrorismo e controterrorismo nel Sahel*. Il mulino.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Éditions de Minuit.
- Braud, P. (2003). Violence symbolique et mal-être identitaire. *Raisons politiques*, 9(1), 33. <https://doi.org/10.3917/rai.009.0033>
- Cabanis, A., & Martin, M. L. (2010). *Le constitutionnalisme de la troisième vague en Afrique francophone*. Bruylant academia PUR.
- Cefaï, D. (2007). *Pourquoi se mobilise-t-on ? : Les théories de l'action collective*. La Découverte : MAUSS, 2007.
- Concile Vatican II. (2011). *DIGNITATIS HUMANAЕ* (Bayard/fleurus-Mame).
- Crisisgroupe. (2017, octobre 12). *Nord du Burkina Faso : Ce que cache le jihad*. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/burkina-faso/254-social-roots-jihadist-violence-burkina-fasos-north>
- Dalla Torre, G. (2011). *Lezioni di diritto ecclesiastico* (4. ed). G. Giappichelli.
- Durnova, A., & Zittoun, P. (2013). Les approches discursives des politiques publiques : Introduction. *Revue française de science politique*, Vol.63(3), 569. <https://doi.org/10.3917/rfsp.633.0569>
- Enciclopedia del diritto*. 24. *Legis – Locus*. (1974). Giuffrè.
- Faure, G. O., & Zartman, W. (2011). Négociier avec les terroristes ? *Négociations*, 16(2), 135. <https://doi.org/10.3917/neg.016.0135>
- Fillieule, O., & Péchu, C. (1993). *Lutter ensemble : Les théories de l'action collective*. L'Harmattan.
- Foucault, M. (2009). *L'ordre du discours : Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970* (Impr.). Gallimard.

- Institut national de statistique et démographie Burkina. (2009). *Etat et structure de la population*.
- International crisis group. (2016). *Burkina Faso : Préserver l'équilibre religieux* (240/ Africa). <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/burkina-faso/burkina-faso-preserving-religious-balance>
- Jackson, R. (2007). The core commitments of critical terrorism studies. *European Political Science*, 6(3), 244-251.
<https://doi.org/10.1057/palgrave.eps.2210141>
- Kamba, J.-P. (2022, février 27). *Burkina Faso : La liberté religieuse menacée*.
- Le Figaro. (2021, novembre 14). *Burkina : L'attaque de dimanche contre les gendarmes:53 morts*.
- Morin, J.-Y., & Otis, G. (2000). *Les défis des droits fondamentaux : Universalité et diversité, droit et développement, liberté de religion, statut du juge en Afrique*. Bruylant.
- OCHA. (2022, décembre 15). *Burkina Faso : Rapport de situation*.
- Organisation des Nations Unies. (2015). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Aegitas. <https://books.google.bf/books?id=wTHBAQAAQBAJ>
- Portier, P. (2018). Religion et violence dans le monde contemporain. : Propos introductifs. *Cahiers d'études du religieux*, 19.
<https://doi.org/10.4000/cerri.1970>
- Rey, A., & Rey-Debove, J. (2009). *Le nouveau petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Nouvelle éd). Le Robert.